

# Quel est le risque sur la Communauté de Communes du Pont du Gard ?

En matière de feu de végétation, il existe 2 grands types d'incendie :

**Les feux de forêts** : feux situés dans les espaces forestiers ou à moins de 200 m des espaces forestiers.

**Les AFERPU** (Autres Feux de l'Espace Rural et Péri Urbain) : tous les autres feux de végétaux n'étant pas situés en forêt.

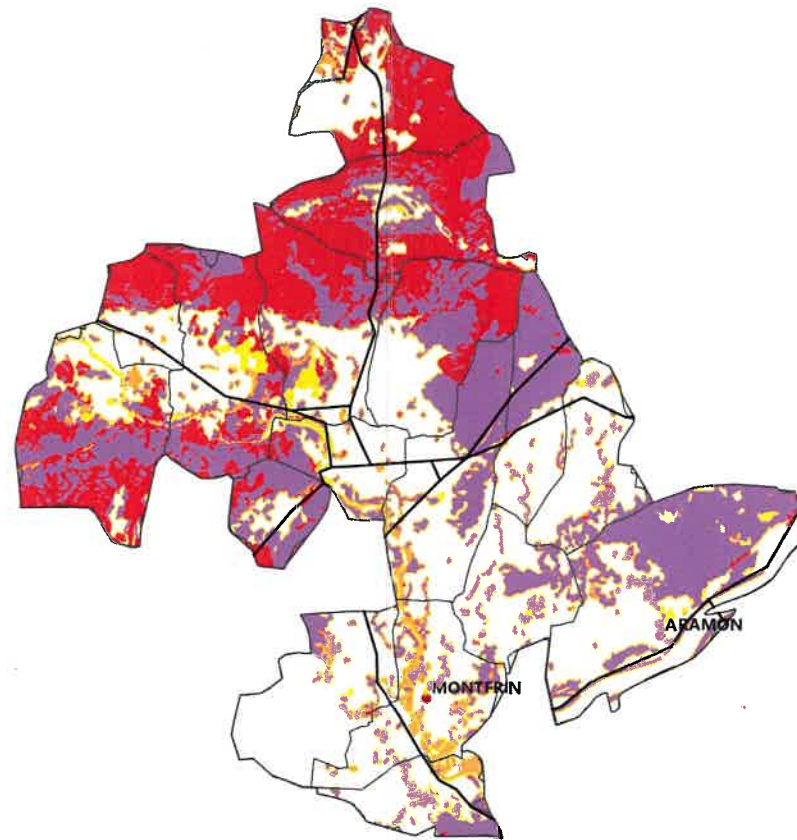
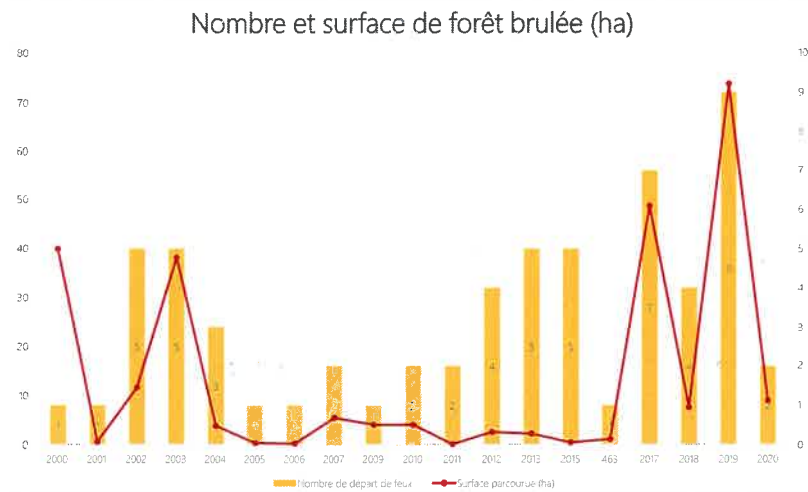
Le nombre total de feux (AFERPU et Feux de Forêts) sur une période de 20 ans, est **globalement stable** (2 987 feux sur la période), **tout en restant à un niveau élevé** (142 feux en moyenne par an).

**Le nombre de feux de forêt est également constant.**

**La surface de forêt brûlée** est en moyenne de 13 ha/an (248 ha/an dans le département) avec quelques feux de taille plus importante.

**Un grand feu en 1979**  
avec 939 ha de forêt brûlée

**1 départ de feu tous les 2,6 jours**  
depuis 20 ans



0 2,5 5 km

**40 %**  
de la surface forestière du territoire a brûlé en 50 ans

**253 ha de forêt ont brûlé les 20 dernières années** (2 628 ha en 50 ans).

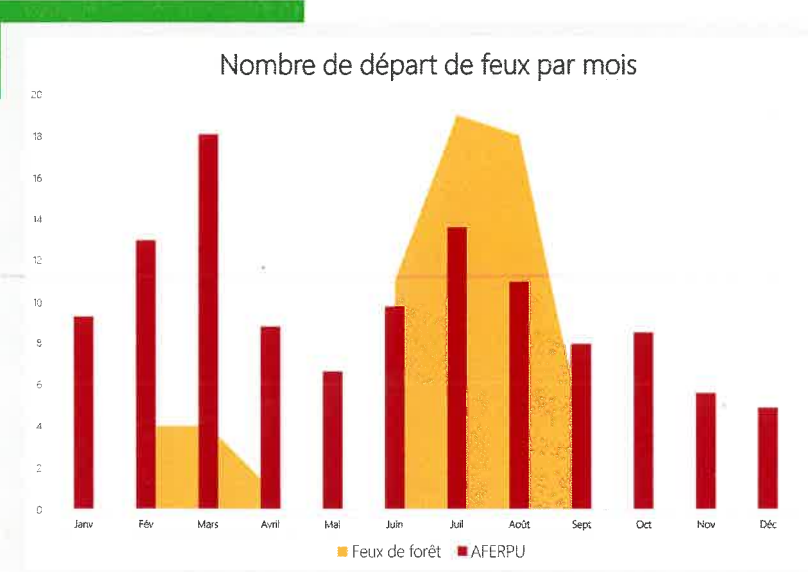
Votre territoire est boisé. Les autres feux de l'espace rural et périurbain sont donc courants. Ceux-ci peuvent dégénérer en atteignant des forêts et en prenant une ampleur très importante.

**61**  
feux de forêts les 20 dernières années (271 feux en 50 ans)

Il est important de communiquer sur l'interdiction de faire du feu. Le brûlage à l'air libre des déchets verts des ménages est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

**2 926**  
AFERPU les 20 dernières années (4 844 feux en 50 ans)

Pour rappel, en forêt et à proximité des massifs forestiers, par **arrêté préfectoral du 31/08/2012**, **tout emploi de feu est strictement interdit chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre.**



**Un risque présent toute l'année**

De manière générale, dans le Gard, **les feux de forêts se déclarent majoritairement en période estivale.** Sur votre territoire, quelques feux de forêts sont également présents en hiver.

**Les feux péri-urbains sont également très présents en février et mars** avec les périodes d'écobuages.

**Près d'1 feu sur 2 est involontaire (40%)**

**1/3 des feux sont accidentels (31%)**

**1/4 des feux sont de la malveillance (27%)**

